

- **COVID-19 : Voici les éléments du nouveau protocole applicable ce lundi 14 mars :**
 - Les établissements scolaires repassent au niveau 1.
 - Fin de l'obligation du port du masque en intérieur (Le port du masque est autorisé pour les enseignants, personnels et élèves qui le souhaitent).
 - Plus de restrictions pour les activités sportives.
 - Le port du masque reste obligatoire dans les transports scolaires.
 - Pour les temps de restauration & de récréation, il est fortement recommandé de poursuivre le non brassage pour l'instant. Les récréations et cantines resteront donc par niveau et jusqu'à la fin de l'année scolaire, ce fonctionnement permettant d'avoir des avantages sur la vie scolaire (rencontre avec d'autres élèves du niveau favorisant de nouvelles amitiés et régulation de comportements entre élèves de même âge).
 - Gestion des cas positifs, se référer à l'infographie ci-dessous :

COVID-19

ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE*)

Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2.**
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts
(à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si l'autotest*** est négatif	Si l'autotest est positif
<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'isolement Poursuite des cours en présentiel 	<p>L'élève devient un cas confirmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie
sur présentation du courrier remis par l'école.

* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

** 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

*** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)

10 mars 2022

- **Additif à la com de mars :**
Vendredi 25 mars : Les élèves Langue + iront à la foire internationale de Rennes passer une journée sur le thème de l'Angleterre (sortie prise en charge par le forfait animation & l'APEL).